



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Réunion du 2 Juin 2008

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 2 juin, à la mairie, sous la présidence de Mme le Maire.

Etaient présents : Melle Chaussier Flore, Mme Pinois Martine, Ms Guyot André, Alves Denis, Martinez Lucas, Lebois Didier, Mandron Laurent, Gandolfo André, Roy Alain, Thomas Dominique.

Après avoir lu le compte-rendu de la dernière séance, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour

POINT SUR LA POSTE :

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu qui a été écrit suite au rendez-vous avec M. Lezowski le 23 mai dernier en mairie. Une discussion s'engage entre les conseillers. M. Martinez pense qu'il faut aller jusqu'au bout de nos démarches. Mme le Maire précise qu'elle attend un dossier de M. Lezowski pour passer devant une commission d'appel à la Préfecture. Celui-ci doit venir le 7 juillet à 19 heures pour une réunion à huis clos avec les conseillers municipaux.

S.I.A.E.P. Mailly-la-Ville

Madame le Maire donne la parole à Denis Alves afin qu'il rende compte des dernières réunions de ce syndicat. Suite au départ du fontainier, il a été procédé à des appels d'offres auprès de 3 compagnies des eaux (Veolia, Saur, Lyonnaise) Il s'est avéré que Veolia est la moins disante. Or l'ancienne équipe n'a pas voulu entériner le dossier pour laisser le choix au nouveau bureau. Celui-ci souhaite remettre tout à niveau. Il faut être vigilant pour ce dossier, même si la commune ne possède que 7 compteurs. Le conseil doit délibérer. Mme le Maire et M. Alves proposent l'abstention. M. Mandron pense que l'abstention n'est pas justifiée, la commune achetant également de l'eau à ce syndicat. Il est décidé d'attendre le nouveau projet complet.

Mme le Maire donne pour information le coût des recherches de fuite par Veolia : 837.42€

Elle rend compte également de la visite du lagunage par IDEA. Ce résultat est très satisfaisant ; il faut juste faire attention à l'entretien des talus et des berges. Le 1^{er} bassin doit être nettoyé. M. Lebois propose de demander deux devis (Millot et Charpentier) M. Martinez suggère de profiter de ce passage pour nettoyer en même temps les bouches d'égout en haut du pays.

L'agence de l'eau a demandé le changement de compteur à Malfontaine (opération obligatoire tous les 7 ans) Un devis a été fait pour 300€ de matériel et 70€ de main d'œuvre. Devis accepté.

O.N.F.

Mme le Maire propose le martelage de la coupe n°31 (sapins) afin de procéder ultérieurement à une délivrance d'affouages. La commission des bois se réunira le 7 juin à 9 heures avec M. Terrillon. M. Martinez fait une parenthèse sur le rôle des commissions. Il demande que les membres des commissions, n'appartenant pas au conseil municipal, aient une voix plus prépondérante dans la décision finale.

Un rendez-vous est pris avec M. Darenne le 18 juin à 19 heures pour la parcelle n°29.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le devis de Forclum concernant les lampes à changer est trop onéreux et par conséquent refusé. Seuls sont retenus le changement de l'armoire (situé à l'intérieur de l'école, ce qui est désormais interdit) et les prises pour les illuminations de Noël.

Un autre devis sera demandé à l'entreprise Paupy.

M. Gandolfo souhaite régler la cellule de l'horloge de Vaudonjon (les lampes s'allument trop tôt) M Thomas souhaite demander un devis pour la mise en lumière nocturne comme il est fait dans d'autres communes avoisinantes.

VISITE S.D.I.S.

M. Guyot donne rapport de la visite des pompiers. Trois bouches sont à changer : Place St Laurent, 28 rue des métiers, Place Monsieur. Un décret concernant la prise en charge du remplacement de ce matériel obsolète pour les villes de – de 3500 habitants est en cours d'édition. Il est souhaitable d'attendre la parution de ce décret avant de prendre toute décision.

FETE DU 14 JUILLET

Le 13 au soir un repas aura lieu au Saint-Laurent avec orchestre et retraite aux flambeaux dans le village.

Le 14 juillet est une fête nationale préparée par le conseil municipal. Nous renouvelons le pique-nique républicain (chacun apporte son repas afin de le faire partager) avec une dégustation de cochon de lait offert et préparé par les conseillers, suivi cette année de quelques jeux traditionnels. Un « grand prix de push car » est proposé par Melle Chaussier aux habitants (voitures construites par les participants selon un cahier des charges disponible en mairie et accessible à tout « bricoleur du dimanche ») dans une optique de détente et de bonne humeur. Nous pourrions éventuellement mettre en œuvre un atelier début juillet. N'hésitez pas à nous contacter.

ST LAURENT : le 9 août

Cette année, le repas sera organisé par les Toufous ; Melle Chaussier demandera les jeux gonflables au conseil général et essaiera d'avoir une fanfare d'animation de rues. Le manège en bois sera demandé au comité des fêtes de Coulanges-sur-Yonne. Le club du tir à l'arc sera fidèle comme chaque année pour son initiation.

QUESTIONS DIVERSES

Estimation Salle des fêtes (foyer rural)

Madame le Maire donne le résultat des visites des agences et du notaire pour l'estimation du prix de cette salle.

✚ M. Kucharski : entre 53000€ et 64000€

✚ Activ immobilier : entre 70000€ et 75000€

✚ Maître Coutance : entre 85000€ et 95000€

M. Martinez fait la proposition suivante : le local du cantonnier étant trop exigu, la grande salle pourrait être transformée en hangar pour le matériel avec une ouverture sur le terrain derrière ; la petite salle pourrait être réhabilitée en logement communal. Madame le Maire prendra contact avec M. Ragage, trésorier de la commune, pour une simulation du suivi financier de la salle polyvalente sans la vente de ce foyer.

Commission d'appel d'offre :

La commission ayant été constituée avec Mme Beauvie et celle-ci étant membre de droit, il est nécessaire de désigner un autre titulaire. M Lebois Didier est désigné.

Commission CCAS

Pour les mêmes raisons, Mme Pinois prend la place de titulaire.

Projet création de crèche

M. Mandron Laurent et Melle Chaussier Flore ont rencontré Melle Friteau, habitant place St Laurent, qui a pour projet une création de crèche sur le territoire de la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce dossier mais regrette son aspect « privé ». Il attend la finalisation de cette étude avant de se prononcer. M. Mandron précise qu'au sein du SIVOS, il existe un véritable problème : l'absence de garderie incite les parents à demander des dérogations pour scolariser leurs enfants sur leur lieu de travail.

Financement école privée par les communes

Mme le Maire donne lecture d'un mail de la commune de Lindry concernant le financement des écoles privées. En effet la loi du 13 août 2004 fait obligation aux communes de résidence des élèves de participer au financement des écoles privées associées par contrat à l'état, pour ceux d'entre eux qui sont domiciliés dans leurs communes. (à hauteur de 500,00€ par enfant) Cela engendrera des charges supplémentaires pour les communes. Une motion sera envoyée à cette commune pour les informer du soutien du conseil municipal.

Délégué défense

Le ministère de la défense demande au conseil communal de désigner un correspondant chargé des questions de défense. M. Guyot accepte d'être reconduit dans ce poste. Il sera pour sa commune l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Lettre M. Caullet tribunal d'Avallon

M. Caullet sollicite la commune pour obtenir son soutien face à la menace de fermeture du tribunal d'Avallon, dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire. Une délibération est prise en ce sens. Mme Beauvie précise qu'elle en profitera pour demander en contrepartie un soutien pour la poste puisque M. Caullet fait parti de la « commission départementale de la présence postale ».

Entretien des banquettes

Mme le Maire propose que M. Pechery procède au fauchage des banquettes en attendant que la faucheuse, commandée aux Ets Nicolas, soit livrée et considérant que la conduite devient dangereuse sur les petites routes. Le conseil accepte cette proposition pour 35€ de l'heure.

P.C.S. (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

Le plan préparé par M. Gandolfo a été étudié par tous les conseillers. Ce document est prêt à être transmis en Préfecture lorsque que la liste des bénévoles (dont les compétences peuvent être indispensables en cas de crise), aura été établie. Il est souhaitable que ces personnes se fassent connaître en mairie.

Site Internet

M. Gandolfo informe les conseillers de l'état d'avancement du site. Il remercie M. Gérard Nicolas pour son aide.

D.M.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux, que suite à une vérification budgétaire de la Sous-Préfecture, il est nécessaire de prendre une D.M. concernant le chapitre 022 dans lequel avait été inscrite la somme de 42761.00€. La loi imposant que la somme inscrite dans cet article ne peut dépasser 7.50% des dépenses de fonctionnement. Les conseillers décident donc de prendre la D.M. suivante.

022 : -26733.00€

61522 : 13366.00€

+61523 : 13367.00€

La séance est close à 23h30